

## AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2018-12-20x-01580    Référence de la demande : n°2018-01580-050-002

Dénomination du projet : [2018] Echange d'oeufs de Spatule blanche entre Camargue et Pays-Bas

Lieu des opérations : -Département : Bouches-du-Rhône      -Commune(s) : 13200 - Arles.13460 - Saintes-Maries-de-la-Mer.

Bénéficiaire : Fondation Tour du Valat - Fondation privée de recherche sur les zones humides méditerranéennes

### MOTIVATION ou CONDITIONS

Le présent dossier concerne une demande de modification de la dérogation préfectorale délivrée le 05 avril 2019, à des fins d'études, au bénéfice de la Fondation Tour du Valat, dérogation visant à procéder chez la Spatule blanche à des échanges d'œufs entre la population française de Camargue et la population néerlandaise de Schiermonnikoog. La dérogation porte sur le prélèvement d'œufs, leur transport entre les deux pays, l'introduction dans chaque pays, et l'équipement de jeunes spatules nées en Camargue et issues de ces œufs par balises GPS en plus des bagues métal et Darvic.

La présente demande concerne des modifications du protocole d'étude pour les années 2020 et 2021. Les premiers résultats montrent que l'échange d'œufs entre la Camargue et les Pays-Bas n'a pas eu d'effets négatifs sur l'acceptation des adultes reproducteurs à "adopter" les œufs substitués, ni sur la productivité des couples (en prenant en compte l'effet négatif de la météorologie aux Pays-Bas).

Les problèmes rencontrés concernent les autres aspects du programme. Compte tenu du problème de mortalité de 9 jeunes spatules étouffées en raison du grand nombre d'individus présents dans la colonie lors du baguage, la proposition de ne pas capturer autant de spatules pour le baguage, de diluer l'effet de dérangement occasionné par l'étude en étalant le même nombre d'oiseaux étudiés sur deux années et enfin d'utiliser des drones pour limiter les incursions dans les colonies paraissent sages. La capacité des oiseaux coloniaux à accepter un certain dérangement n'est pas toujours facile à percevoir et le cumul de dérangements trop fréquents peut entraîner un abandon progressif ou soudain de colonies au cours des années, qu'il faut minimiser.

Il conviendra de s'assurer que le nombre élevé de perte d'information sur les oiseaux munis de balises est bien dû à des pannes de balises et non à une mortalité plus forte induite par les balises sur certains individus (ou une perturbation de leur comportement). Le fait que les spatules équipées de balises soient munies également de bagues couleur permettant d'identifier chaque individu tout au long de leur vie est un outil précieux pour vérifier cette hypothèse.

Le CNPN donne par conséquent un avis très favorable aux modifications de protocole proposées par la Fondation Tour du Valat.

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 20 Janvier 2020

Signature :

